

BULLETIN DE L'ACAM

15e année - N° 60-61 - Juillet-Décembre 2004

Directeur de la publication **Annie Pilibossian** • Rédacteur-adjoint **Daniel Ter Sakarian** • Correspondant **Garo Mardirossian**

ASSOCIATION CULTURELLE ARMÉNIENNE DE MARNE-LA-VALLÉE

1 avenue Houette • 93160 Noisy-Le-Grand • Tél : 08 71 73 50 33 • Fax : 01 43 04 69 25 • Mel : presidentacam@free.fr

ՄԱՌՆ-ԼԱ-ՎԱԼԷԻ ՀԱՅԿԱԿԱՆ ՄՇԱԿՈՒԹԱՅԻՆ ՄԻՈՒԹԻՒՆ

Sommaire

ACTIVITÉS DE L'ACAM

- Présentation de livres3
- Semaine de la culture3
- Compte-rendu de l'AG 20046

CARNET

- Anniversaires 2
- Réussites2

CULTURE

- Chorale Sipan-Komitas7
- La liturgie arménienne7
- Livres, CD récents8

HISTOIRE DU PEUPLE ARMÉNIEN

- La constitution arménienne4

DIVERS

- Achat en ligne de livres,CD5
- Nos partenaires5
- L'arménien de Saint-Dizier7



Dessin de Véhanouche BALIAN

Éditorial

Depuis plusieurs mois d'importants événements politiques bouleversent et mobilisent en particulier les communautés arméniennes d'Europe. Mais, ni notre mobilisation, ni les opinions publiques défavorables à l'adhésion de la Turquie à l'UE n'ont pu influencer la décision unilatérale prise par les chefs des États membres, qui ont tous capitulé, avant même le début des négociations d'adhésion. L'absence de mention relative au génocide arménien, perpétré par l'État turc en 1915 dans les conditions préalables d'adhésion représente pour nous, Arméniens, issus des générations des rescapés, une atteinte grave à la mémoire des victimes et à notre dignité. Face à cette injustice, nous ne pouvions rester muets.

Outre le fait que sur le plan culturel cette année nous avons organisé et participé à plusieurs activités, dont la dernière en date - la *Semaine de la Culture arménienne à Pavillons-sous-Bois* (v. article p. 3), le CA de l'ACAM a décidé à l'unanimité de s'exprimer, en écrivant au Président de la République française dès le mois de novembre. Nous avons également envoyé une lettre aux députés français. Cette lettre est lisible sur les pages de notre site web : www.acam-france.org. À ce jour, plusieurs réponses nous sont parvenues des représentants des différents groupes parlementaires. Conformément à la suggestion faite par nos membres lors de la dernière AG (v. article p. 6), nous envisageons de programmer une réunion spéciale sur les questions européennes et les communautés arméniennes. À cette occasion nous vous communiquerons toutes les réponses reçues.

Une nouvelle année commence et avec elle de nouvelles perspectives, de nouvelles joies, de nouveaux soucis. Depuis seize ans, nous nous efforçons de vous présenter des activités culturelles qui nous semblent répondre aux évolutions et aux attentes de la communauté arménienne. Nous essayons de nous moderniser, afin de mieux vous informer. Mais pour être encore plus performants, nous avons besoin de vous.

Adhérez ou réadhérez à l'ACAM !

Faites adhérer les membres de votre famille, vos amis !

Parlez-en à votre entourage !

Le bulletin d'adhésion 2005 est joint au présent courrier. **Une société** ou **une association** peut également adhérer. Reçu cerfa envoyé à toute personne qui fait un don à l'ACAM.

Annie Pilibossian

Site internet de l'ACAM

www.acam-france.org

Accès privilégié à :

armenoscope.com

agenda des activités arméniennes d'Europe

Nouvelle base de données et présentation

de la **BIBLIOGRAPHIE** :

566 auteurs, 1039 ouvrages

2005-ի Նոր Տարուա ու Սուրբ Ծնունդի առթիւ ընդունեցէք Մարն-լա-Վալէի Հայկական Մշակութային Միութեան Վարչութեան առողջութեան եւ երջանկութեան ջերմ ու անկեղծ մաղթանքները Ձեզի ու Ձեր հարապատներուն

Le Conseil d'administration de l'Association Culturelle Arménienne de Marne-la-Vallée vous adresse ses meilleurs voeux pour la nouvelle Année 2005.

Carnet

ANNIVERSAIRES

Juillet

- le 3, Léon SABONDJIAN, Le Raincy
- le 3, Lucien SIYAHIAN, Champs-sur-Marne
- le 4, Edouard VARVARIAN, Paris
- le 4, Astrid WILMORT, Torcy
- le 8, Oscar SEMERDJIAN, Allauch
- le 8, Jean-Pierre KIBARIAN, Paris
- le 9, Gabriel HATCHIKIAN, Chatou
- le 11, Sylvette HAKOPIAN, Paris
- le 13, Edouard GHEDIGHIAN, Le Perreux-sur-Marne
- le 17, Raffi PETROSSIAN, Bry-sur-Marne
- le 18, Bernard VARJABEDIAN, Paris
- le 20, Arsenia SABONDJIAN, Le Raincy
- le 20, Lionel KURKDJIAN, Gournay-sur-Marne
- le 20, Aymeric TREMOULET, Colomiers
- le 21, Claude MUTAFIAN, Paris
- le 23, Jacques LISSEROGLOU, Bry-sur-Marne
- le 30, Vartouhi BAGDASSARIAN, Pavillons-sous-Bois

Août

- le 2, Gérard HADJIAN, Nogent-sur-Marne
- le 8, Anne-Marie NERCESSIAN, Noisy-le-Grand
- le 9, Abraham TASSOUMIAN, Champigny-sur-Marne
- le 10, Jacques SERDJANIAN, Chelles
- le 10, Christine TREMOULET, Colomiers
- le 11, Catherine BAHABANIAN, Paris
- le 12, Elisabeth VARVARIAN, Paris
- le 15, Sophie BAYAN, Valence
- le 15, Edith TRUBERT, Gournay-sur-Marne
- le 17, Albert KALAYDJIAN, Saint-Ouen
- le 18, Anahid ALADJAJIAN, Bry-sur-Marne
- le 19, Marie DUFLO, Paris
- le 26, Alain TREMOULET, Colomiers
- le 26, Vahé KAZANDJIAN, Gournay-sur-Marne
- le 27, Claire HATCHIKIAN, Paris
- le 28, Brigitte HATCHIKIAN, Courbevoie
- le 30, Jean-Marc TOKATLIAN, Croissy-Beaubourg
- le 30, Nadine CARAPETIAN-SCHOLTES, Nanterre

Septembre

- le 1, Jean-Pierre HATCHIKIAN, Courbevoie
- le 4, Evelyne MAZLEMIAN, Villemomble
- le 8, Hélène KAZANDJIAN, Gournay-sur-Marne
- le 9, Toros ALADJAJIAN, Bry-sur-Marne
- le 10, Youri KOUTOYANTS, Le Mans
- le 17, Armine MENUSET, Gagny
- le 20, Marita HADJIAN, Nogent-sur-Marne
- le 21, Monique KORENIAN, Bry-sur-Marne
- le 27, Florence LISSEROGLOU, Bry-sur-Marne

Octobre

- le 1, François GENET, Gournay-sur-Marne
- le 3, GIRARDIER-ASILVA, Paris
- le 3, Aznive ALADJAJIAN, Bry-sur-Marne
- le 5, Alexandre SIYAHIAN, Champs-sur-Marne
- le 6, Lucette CHICHLIAN, MORTCERF
- le 8, François GENET, Paris
- le 8, Nechan SAMOUELIAN, Aulnay-sous-Bois
- le 10, Garo MARDIROSSIAN, Sofia (Bulgarie)
- le 10, Anne-Marie SOGIKIAN, Paris
- le 13, Alex MAZLEMIAN, Villemomble
- le 13, Azad KIBARIAN, Paris
- le 14, Vasken PHILIPOSSIAN, Gagny
- le 18, Pierre KURKDJIAN, Gournay-sur-Marne

- le 19, Paul MELKONIAN, Champigny-sur-Marne
- le 27, Gayané MINASSIAN, Le Raincy
- le 28, Véronique TOKATLIAN, Croissy-Beaubourg
- le 29, Sévan TOKATLIAN, Croissy-Beaubourg

Novembre

- le 1, Madeleine SARIAN, Le Perreux-sur-Marne
- le 2, Sylvie BEDIKIAN, Champigny-sur-Marne
- le 2, Azad DER SARKISSIAN, Le Perreux-sur-Marne
- le 7, Jean-Pierre HOUBOUYAN, Neuilly-Plaisance
- le 8, Dimitrina ASLANIAN, Versailles
- le 8, Laurianne VAGHARCHAKIAN, Chelles
- le 9, Roger PENICHON, Pierrefitte
- le 9, Michel TAISNE, Champs-sur-Marne
- le 17, Serge KAZANDJIAN, Gournay-sur-Marne
- le 24, Goharik KOUTOYANTS, Le Mans
- le 28, Sylvie OHANIAN, Villemomble

Décembre

- le 4, Daniel KORENIAN, Bry-sur-Marne
- le 9, Pierre BEYEKLIAN, Le Kremlin-Bicêtre
- le 10, Zarouhie DJIVELEKIAN, Noisy-le-Grand
- le 10, Danièle VAGHARCHAKIAN, Chelles
- le 10, Samantha DEVERVIN, Champs-sur-Marne
- le 11, Hera DER SARKISSIAN, Le Perreux-sur-Marne
- le 12, Ohannès DEMIRDJIAN, Paris
- le 17, Levon TAVADJIAN, Villeurbanne
- le 18, David VARVARIAN, Paris
- le 20, Cécile HADJIAN, Nogent-sur-Marne
- le 21, Mireille PENICHON, Montpellier
- le 26, Véronique SABONDJIAN, Le Raincy
- le 27, Florette KURKDJIAN, Gournay-sur-Marne
- le 29, Saro MINASSIAN, Le Raincy

RÉUSSITES

Nous apprenons avec plaisir la réussite de nos membres et des Arméniens de notre région.

Sevan Minassian, de Raincy, a passé avec succès le concours de passage en 2e année des études médicales.

Garo Mardirossian, membre et correspondant de l'ACAM en Bulgarie, a fêté ses 60 ans le 19 novembre à l'Institut des Études cosmiques de l'Académie des Sciences bulgare.



Professeur et ingénieur, G. Mardirossian est également Docteur en Physique et Docteur en sciences techniques. Depuis plus de 35 ans, il a à son actif une centaine de publications scientifiques, 5 livres, 25 brevets d'invention, des dizaines de publications dans les média électroniques. Il est Président-fondateur du Conseil des experts techniciens, ainsi que rédacteur adjoint de la publication scientifique *Études aérocossmiques en Bulgarie*. Récemment, G.Mardirossian a été élu Président du Conseil des scientifiques bulgares. Rappelons que depuis deux ans, il est Président du Conseil de coordination des organisations arméniennes de Bulgarie. Pour ses mérites particuliers dans le domaine de la science et la technique cosmique en Bulgarie, Mardirossian a reçu un Diplôme et un insigne honorifique.

Gérard Arakélian, de Noisy-le-Grand, récemment a prêté serment d'avocat à la Cour d'appel de Paris et est inscrit à l'Ordre des avocats du Barreau de Seine-Saint-Denis. Il fait partie du Cabinet d'avocats Michel-Audouin-Verin-Gillet, à Aulnay-sous-Bois.

Հարիւրամբ բարիքիս
Chnorhavor polorine !

Présentation et dédicace de livres

Le 15 mai dernier, à l'issue de l'A.G. une cinquantaine de personnes, membres et amis de l'ACAM s'étaient réunis dans les salons de l'Hôtel Kyriad pour accueillir Edouard Mardirossian et Lévon Tavadjian spécialement venus de Lyon, l'un pour dédicacer son ouvrage *Sportifs arméniens. Un siècle de palmarès...*, l'autre pour nous présenter les



de gauche à droite : MM. Pilibossian, Tavadjian, Dr. Kerkiacharian, Mme Pilibossian, MM. Haïrabédian, Mardirossian

Danses de Komitas, livre tout juste sorti de chez l'éditeur. Grands et petits ont regardé avec admiration les diapos des champions arméniens. Jacques Haïrabédian, champion de boxe, présent parmi les invités a commenté les exploits des différents sportifs. Quelques moments d'émotion en compagnie des plus grands parmi les grands athlètes, boxeurs et autres footballeurs...

La soirée s'est prolongée avec le contact direct auteur-lecteur. Chacun a pu parler ou échanger des idées, des souvenirs avec les invités venus en famille.



Edouard Mardirossian dédicace son livre

Ç'a été une magie de quelques heures.

Le dîner qui a suivi réservait une autre surprise. De jeunes et talentueux guitaristes d'Alfortville, accompagnés de leur professeur, Ohannès Démirdjian, membre de notre association, ont interprété des airs spécialement adaptés pour guitare. Et, comme une soirée culturelle arménienne ne peut jamais se terminer sans musique arménienne, elle y était à l'honneur. Il n'y avait pas de place pour danser, mais on a fredonné des airs connus de tout le monde...

Merci messieurs, revenez quand vous voudrez !

Semaine culturelle arménienne à Pavillons-sous-Bois

La ville de Pavillons-sous-Bois a accueilli du 18 au 24 octobre dernier les habitants de la Seine-Saint-Denis pour une semaine culturelle arménienne, riche en activités.

Organisée et animée par **Le Fonds arménien de France**, la soirée de lancement a réuni des invités dans l'Espace des arts, parmi lesquels le premier magistrat de la ville, Philippe Dallier, fraîchement élu sénateur, le Président du FAF, Bedros Terzian, des associations arméniennes du 93, des Pavillonnais et des Séquanodionésiens. Après les discours traditionnels, la prestation de la chorale de l'école Tebrotzassère a ému l'assistance. Dans les couloirs du centre culturel, la foule se pressait pour voir l'exposition des photos d'Antoine Aghoudjian, le film télé sur la construction de la route dorsale au Karabagh...et enfin pour goûter aux saveurs méridionales du cocktail.

Les activités proposées étaient si diverses qu'elles pouvaient satisfaire tous les goûts ou presque. Une dizaine d'associations, parmi lesquelles la nôtre, ont apporté chacune sa contribution à la richesse et à la réussite de la SCA. Plusieurs expositions : sur le Karabagh, Le groupe Manouchian, Les Miniatures arméniennes du Moyen Âge, Contes de Toumanian, étaient présentées dans les couloirs du Centre culturel et attiraient l'attention des visiteurs, chaque jour un peu plus nombreux.

Le mercredi, les enfants se sont déplacés de toutes les écoles primaires de la Ville, afin de découvrir le spectacle narratif des contes traditionnels arméniens, présenté par l'association Accolades.

Les trois films *Ararat*, *Aram* et *Vodka lémon* ont intéressé surtout les jeunes, tandis que la conférence-débat, animée par Michel Pazoumian et Raymond H. Kévorkian, a réuni des adultes autour des sujets d'actualité, liés au développement socio-économique de l'Arménie, ainsi que les perspectives de son avenir. En même temps, le Phonéon 2004 a été lancé dans la région parisienne. Le spectacle de l'ensemble de danse Navasart a quant à lui, enthousiasmé grands et petits. La palette des couleurs des costumes traditionnels, la féerie des danses, la force de la musique traditionnelle arménienne, la pureté de la voix qui chantait ont provoqué des applaudissements prolongés d'un public transporté vers un voyage caucasien le temps d'un aller-retour sans escale.

Enfin, le dimanche 24, Son Excellence l'ambassadeur d'Arménie en France Edouard Nalbandian a honoré de sa présence la soirée de clôture. Autour d'une cérémonie brève et émouvante, les allocutions des intervenants ont remercié les organisateurs et les différents participants pour leur contribution à la réussite de la SCA. Ce soir-là, plusieurs associations d'Ile-de-France ont présenté les multiples facettes de la culture arménienne.

Que l'élan fédérateur suscité par cette SCA continue à animer les associations...

L'ACAM tient à remercier l'ensemble des organisateurs : la Municipalité de Pavillons-sous-Bois, le CECAS (l'Espace des Arts) et M. Jacques Menzildjian du Fonds arménien de France pour leur excellent travail.

A.P.

LA CONSTITUTION NATIONALE ARMÉNIENNE

Pour mieux comprendre l'actualité politique européenne, nous vous proposons une nouvelle rubrique, consacrée à l'histoire récente de la nation arménienne dans l'Empire ottoman.

Le premier article présente la Constitution Nationale Arménienne (C.N.A.).

L'intérêt de son étude réside dans l'apport qu'elle a pu donner à la Question Arménienne. La C.N.A. en effet instaura une émancipation politique des Arméniens de l'Empire Ottoman, permit une renaissance de l'éducation, de la littérature dans la vie de la communauté et surtout réveilla la conscience nationale. Notons également que celle-ci a une double nature, autant elle instaura une reconnaissance officielle de la communauté arménienne dans l'Empire, autant elle établit une certaine discrimination : peut-on parler d'égalité juridique alors qu'un texte est exclusivement adressé à l'égard de non Musulmans ?

Par ailleurs, rappelons que la C.N.A., avec quelques aménagements, est toujours en vigueur pour les Arméniens vivant en Syrie et au Liban.

On retiendra le contexte de sa rédaction, son contenu et enfin son application.

I- Rédaction

1839-1876 L'ère des Tanzimat (1)

Existence d'une rivalité entre Arméniens au sein de l'Empire Ottoman.

- Les *Amiras*(2) monopolisent la gestion des affaires arméniennes. Minorité noble et conservatrice des Arméniens de Turquie, ces financiers de la Sublime Porte cherchent à maintenir l'hégémonie du Patriarche de Constantinople.
- Les *Esnafs*(3), corporations qui revendiquent une plus grande participation à la gestion des affaires communautaires.

18 février 1856

Hatti hamayun(4), Le Sultan promulgue un texte de loi visant la protection, la sécurité et la liberté à tout sujet Ottoman, sans aucune distinction.

Laissant une forte autonomie à ses *millet*(5), l'Empire ottoman se raidit de plus en plus au fur et à mesure de son déclin politique et économique. Cette réforme est vécue comme une humiliation par les musulmans de l'Empire, les minorités grecque, juive ou arménienne de l'Empire vont être en butte à nombre d'exactions, surtout en Anatolie orientale où règne une certaine anarchie. **L'autorité ottomane a tenté avant la C.N.A. de rendre ses minorités religieuses plus autonomes afin de bien se faire voir par les grandes puissances occidentales, mais ses ébauches resteront à leur stade primaire. Les *millet*(5) de l'Empire ottoman ne sont identifiés que d'après leur confession. À partir de là, le rôle temporel du Patriarche de Constantinople est patent.**

C'est d'abord à travers la presse que des jeunes Arméniens (Krikor Odian, Sérovpé Vitchénian, Nigoghos Balian, Garabed Utudjian, Nahabed Rousinian) étudiants à l'étranger, témoins de la révolution de 1848 à Paris et des mouvements de l'unité italienne expriment les idées nouvelles de démocratisation et de liberté. Ils veulent appliquer ces idées aux institutions arméniennes contre le monopole du pouvoir conservateur des *Amiras*(2) et du Patriarche de Constantinople.

De 1856 à 1860

Ces étudiants avec le concours d'ecclésiastiques proposent au patriarcat plusieurs rédactions d'une Constitution Nationale Arménienne. Les libéraux arméniens surmontent la résistance des conservateurs le 24 mai 1860. Il faudra attendre le 17 mars 1863 et une énième révision du texte pour obtenir la confirmation du Sultan.

17 mars 1863

La « Constitution* Nationale Arménienne » est acceptée par la Sublime Porte, cette notion n'est pas à prendre stricto sensu puisqu'elle n'est qualifiée que de « Règlement de la Nation Arménienne » par le gouvernement ottoman.**

**Constitution* : corps de règles qui établit l'existence d'un État ;

***Règlement* : corps de règles qui détermine le mode de vie d'un organisme.

II- Contenu de la Constitution Nationale Arménienne

La « *Constitution Nationale* » comprend 150 articles et un Préambule, où sont définis les droits et devoirs de l'individu et de la Nation. Elle fait du Patriarche un monarque constitutionnel désigné par une Assemblée Nationale élue de 140 députés, clercs et laïcs, ayant pouvoir législatif. Elle établit la division des pouvoirs, introduit la responsabilité de l'exécutif, crée une série de **Conseils spécialisés** (religieux, politique, scolaire, économique et judiciaire). Elle garantit aux Arméniens de Turquie une **réelle autonomie religieuse et culturelle**.

La C.N.A. s'inspire des idéaux de 1789 et de 1848. Elle institue une sorte de **monarchie parlementaire** dans l'intérieur du millet arménien, dont 140 *yerespokhan*(6) réunis en Assemblée Nationale, qui désignent le Patriarche de Constantinople et supervisent ses activités.

Chaque individu a des obligations à l'égard de la nation et la nation à l'égard de l'individu. Chaque Arménien est tenu de participer aux élections du patriarche et des conseils de la communauté à travers ses représentants et est tenu de payer des impôts afin de préserver et défendre ses droits.

Le patriarche n'est plus dorénavant une autorité omnipotente dans la communauté, mais le « Président des Conseils Communautaires », qui de plus « détenait le pouvoir exécutif de ces conseils ».

L'autorité communautaire suprême est l'Assemblée Nationale disposant du pouvoir d'élire le Patriarche, d'organiser la communauté, de superviser, d'inspecter les activités du directeur des conseils et de préserver la Constitution.

Auprès de l'Assemblée Nationale sont établis le Conseil Religieux et Politique, les Comités de l'Éducation, des Finances, des Dépenses et de l'Impôt, du Contentieux Social (pour les litiges familiaux) et le Conseil de la Paroisse.

La tâche du Conseil Paroissial est d'administrer les affaires locales de la communauté du district, de conserver l'église et l'école, de régler les disputes survenant parmi les membres de la Paroisse et d'aider les pauvres.

Il y aura également dans les provinces des Conseils Diocésain, Religieux, Politique et Paroissial. Les représentants de ces conseils, ainsi que d'autres Arméniens ayant une position respectable dans la vie publique ottomane, formeront l'assemblée générale de chaque *vilayet*(7). Le devoir de cette assemblée est d'élire le prélat, d'organiser les Conseils Religieux et Politique, et de superviser les activités de ces conseils.

III- Application et réalité

Chronologie

5 juin 1860

Les députés de toutes classes de la communauté arménienne se réunissent dans le cadre de l'Assemblée Générale à Constantinople. À cette occasion, la C.N.A. fut approuvée, signée et des conseils provisoires ont été créés. Une copie de la C.N.A. a été soumise à la Sublime Porte pour ratification.

Dans les trois mois suivants, de nouveaux conseils sont élus et la vie de la communauté s'organise conformément au nouveau texte fondamental.

27 août 1861

Le gouvernement ottoman en interdit l'application. Une nouvelle fois, un comité spécial fut désigné, cette fois-ci par la Sublime Porte, sous la direction du Dr. Seropé Vitchénian (Docteur Servitchén) qui révisa la Constitution et la soumit une deuxième fois au gouvernement en janvier 1862. Celui-ci fit de nouvelles propositions de révision avant de la ratifier. L'autorité ottomane resserre son interventionnisme dans l'organisation de l'Ermeni Millet(8) à travers les modifications du texte qu'elle impose.

Mars 1863

Le Sultan Abdul-Aziz décrète l'établissement de la C.N.A..

Bien que les Arméniens espérassent la garantie d'une laïcisation et d'une liberté interne ainsi que de la sauvegarde de leurs vies par cette nouvelle Constitution, et en dépit des réformes ottomanes promises ou promulguées, ils ont toujours été vus comme une communauté religieuse organisée à travers l'institution apostolique.

23 décembre 1876

Promulgation de la Constitution ottomane, les Arméniens y disposaient de représentants au Parlement ottoman.

1898-1906

Durant le patriarcat de Monseigneur Malatia Ormanian, la Constitution fut suspendue, le sultan Abdul Hamid en exigeant une nouvelle révision.

1923

Avec la création de la République turque, la C.N.A. est abrogée de manière implicite au même titre que toute la législation ottomane.

Les provinces restent à l'écart du bouillonnement culturel et politique, la C.N.A. ne concernera, dans les faits, que les concentrations urbaines.

Échec de l'opportunité de la C.N.A. suite à la réforme administrative de la Sublime Porte en 1864 (suivant le modèle jacobin de modernisation et de centralisation), elle divise l'Arménie turque en six *vilayet*(7). L'effet de cette loi ottomane sera un accroissement de l'endettement et de l'appauvrissement des Arméniens du *Yergir*(9) (à opposer aux Arméniens de Constantinople, la ville). Dans ces conditions naît un mouvement de libéralisation arménienne, une conscience arménienne se fait entendre haut et fort.

D'où la Question Arménienne.

Anahide PILIBOSSIAN

Lexique

(1) *Tanzimat* = période de réformes (1839-1876) amorcées par le sultan Abdul Mecid afin de rationaliser l'administration et le système politique. Les réformes ont été annulées en 1876 par le sultan Abdul Hamid.

(2) *Amiras* = nobles arméniens dans l'Empire ottoman

(3) *Esnafs* = corporations

(4) *Hatti hamayun* = décret impérial

(5) *millet* = nation

(6) *yerespokhan* = députés (en arménien)

(7) *vilayet* = provinces dans l'Empire ottoman

(8) *Ermeni Millet* = la Nation arménienne

(9) *Yergir* = le Pays arménien

Nos partenaires



**CABINET
TERZIYAN**
TOUTES ASSURANCES

Réception clientèle : 13, rue Lamartine - 75009 PARIS
Tél. : 01 42 82 01 41 - Fax : 01 40 16 93 47
Adresse Postale : 27, rue Buffault - 75009 PARIS

RESTAURANT

Sevan

Spécialités arméniennes,
libanaises et grecques
formules traditionnelle
le midi, par nos 2 chefs

Pour vos anniversaires,
mariages, baptêmes, banquets...

Restaurant ouvert tous les jours midi et soir,
animation tous les soirs (sauf lundi et mardi).

☎ **01 43 53 03 03**

17, avenue du Professeur Cadiot (N6) 94700 MAISONS-ALFORT
SALLE CLIMATISÉE JUSQU'À 120 COUVERTS PARKING GRATUIT ASSURÉ
ANIMATION TOUTS LES VENDREDIS ET SAMEDIS SOIRS - WWW.SEVAN.FR

En achetant des livres, des CD, faites rentrer de l'argent dans la caisse de l'ACAM

Alapage (site par lequel on peut acheter des livres sur Internet) accorde à l'ACAM une commission pour tout livre commandé à partir de notre site. Il suffit d'accéder au site d'achat en ligne alapage.com comme suit :

- dans la page d'accueil en cliquant sur **Livres arméniens en vente chez Alapage** ou sur **e-Libraire** ;
- en cliquant sur le **caddy** de n'importe quel livre dans la Bibliographie

Le site **Alapage** tient compte du fait que la "session" a été ouverte à partir de l'ACAM. Arrivé à Alapage à partir de l'ACAM suffit pour valider la commission à notre bénéfice, pour n'importe quel achat.

 **alapage.com**
www.acam-france.org

Compte rendu de l'Assemblée générale du 15 mai 2004

Le samedi quinze mai dernier, à 18 heures 30, les membres de l'ACAM se sont réunis en Assemblée générale ordinaire dans les salons de l'Hôtel Kyriad à Noisy-le-Grand, suite à la convocation individuelle, adressée à chaque adhérent par le conseil d'administration.

Il a été dressé une feuille de présence, signée par chaque membre de l'association, entrant en séance, tant en son nom personnel, que comme mandataire.

Bureau de l'Assemblée

L'Assemblée désigne comme :

- Président de séance : Annie Pilibossian, Présidente de l'association ;
- Secrétaire de séance : Béatrice Kalaydjian ;
- Assesseurs scrutateurs : Albert Kalaydjian et Philippe Pilibossian.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente constate d'après la feuille de présence que les membres présents ou représentés réunissent 60 personnes sur 114 membres à jour de leurs cotisations. Le quorum nécessaire d'après les statuts étant atteint, la Présidente constate alors que l'assemblée est régulièrement constituée et ouvre la séance à 18h40.

Il est déposé sur le bureau : les statuts, la feuille de présence, les pouvoirs, le texte de la lettre de convocation adressée à chaque membre avec l'ordre du jour :

- rapport moral du conseil d'administration pour l'exercice 2003, suivi d'un vote ;
- rapport financier et approbation des comptes de l'exercice 2003, suivi d'un vote ;
- renouvellement partiel du CA -deux postes à pourvoir ;
- cotisation 2005 ;
- questions concernant les activités de l'exercice 2004 ;
- questions diverses.

Rapport du conseil d'administration de l'exercice 2003

La Présidente donne un résumé à l'assemblée du rapport moral, publié dans le dernier numéro du Bulletin de l'ACAM (numéro 58, pages 3 et 4. Après discussion et toutes explications étant données, on procède au vote : contre : 0 ; abstention : 0 ; pour unanimité. Le rapport moral est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Rapport financier, Exercice 2003

Le trésorier, Sarkis PAPAZIAN fait lecture des comptes, arrêtés au 31/12/2003 :

Recettes :	1 856, 00 €,
Dépenses :	1 854, 00 €
Excédent :	2, 00 €

ce qui équilibre les comptes. Après discussion et toutes explications étant données, on procède au vote : contre : 0 ;

abstention : 0 ; pour, unanimité. Les comptes sont approuvés à l'unanimité des présents et représentés, quitus est donné au CA.

Renouvellement partiel du CA

Conformément aux statuts de l'ACAM, cette année deux postes sont à pourvoir. D'après l'appel à candidature lancée, le CA a reçu deux réponses, - M. Daniel TER SAKARIAN et M. Albert KALAYDJIAN. L'assemblée approuve à l'unanimité leur réélection à main levée.

Cotisations pour 2005

Après échanges de points de vues, il a été décidé de maintenir les montants des cotisations, à savoir : première personne physique d'un foyer, 15 €, autres personnes du même foyer, 5 € ; personne morale, 65 €. L'assemblée se donne un an de réflexion pour attirer des membres moraux et penser à l'échelle dégressive des cotisations. Résolution approuvée à l'unanimité.

Activités prévues pour l'Exercice 2004

Ces activités sont :

- participation au Forum des associations noiséennes les 11 et 12 septembre ;
- participation à la fête des associations à Champs-sur-Marne.

Questions diverses

L'actualité politique du moment, liée aux élections européennes et l'éventuelle entrée de la Turquie au sein de l'UE, font réagir les membres. Ils demandent la tenue d'une réunion publique consacrée au rôle et au poids de la communauté arménienne de France sur les orientations européennes tant sur le plan économique que politique.

Sarkis Papazian propose la création d'une section de l'ACAM à Chelles ou dans une autre ville du département Seine et Marne.

Le CA prend acte de ses propositions en vue des futures activités de l'ACAM.

L'ordre du jour de l'assemblée générale étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Noisy-le-Grand, le 15 mai 2004

Béatrice Kalaydjian
Secrétaire de séance

Annie Pilibossian
Présidente de séance

Nous remercions nos amis pour leur aide précieuse : **Joaquim Domingues** dans le domaine de l'informatique et **Thierry Nodarian** pour l'aide à la réalisation du présent Bulletin de l'ACAM, ainsi que **Véhanouche Balian** pour son dessin reproduit en première page.

Culture

80-ème anniversaire de la chorale Sipan-Komitas et jubilé de Garbis APRIKIAN

Les 26 et 27 novembre derniers dans l'Église de la Trinité à Paris ont eu lieu deux concerts exceptionnels, consacrés à l'anniversaire de la création de la chorale mixte SIPAN-KOMITAS, sous la direction de Garbis Aprikian. Au programme, le poème symphonique pour soli, chœur et orchestre de Kourkèn Alemshah - *La Bataille d'Avarayr* ; l'oratorio *Naissance de David de Sassoun* - nouvelle version de l'œuvre de Garbis Aprikian, ainsi que le drame lyrique *Apéghan* de Parségh Ganatchian et Garbis Aprikian en création mondiale avec l'accompagnement de l'orchestre symphonique ukrainien Leopold de Lviv, des solistes et quatre autres chorales françaises.

À l'issue du concert du samedi 27, de nombreux admirateurs ont salué G. Aprikian, une miniature de la statue de Komitas à Paris lui a été remise de la part du sculpteur David Yérévantsi, ainsi qu'une médaille de la part de l'ambassadeur d'Arménie en France S.E. Edouard Nalbandian. Pour l'ensemble de son oeuvre, cette année M. Aprikian a reçu la distinction française de chevalier dans l'ordre des Arts et des Lettres.

Mais sans doute la meilleure récompense du travail infatigable d'un compositeur et chef d'orchestre est la présence du public. Et le public ces soirs-là était au rendez-vous, car 2000 personnes s'étaient déplacées pour applaudir le Maestro, si grand et si modeste à la fois...

Les concerts de ce double anniversaire marquent un grand moment de la vie culturelle arménienne non seulement pour la diaspora de France, mais aussi d'Europe.

Le sens de la liturgie arménienne

L'Église Arménienne a de profondes traditions, dont le sens, pour certains est devenu difficile à bien comprendre. Nous nous proposons ci-après d'expliquer brièvement les diverses traditions et leur signification.

La dévotion, dans l'église arménienne (*yergrbakutyoun* = littéralement "baisant la terre") ne s'exprime pas qu'avec des mots. Des gestes et des rituels sont également utilisés pour exprimer la foi en Dieu et les relations de l'homme avec lui.

Un aspect de la célébration dans l'Église Arménienne est la Divine Liturgie ou *Badarak*, qui signifie sacrifice en arménien, est considéré comme le principe du Service Liturgique de l'Église Arménienne. D'après les plus anciennes sources connues de la langue arménienne, les Arméniens considèrent le *Badarak* comme l'expression la plus haute de leur foi chrétienne.

Le *Badarak*, ou *Sourp Badarak* (Saint Sacrifice) est divisé en trois parties. La première est la préparation, pendant laquelle le prêtre se prépare au Service. La seconde est la Synaxis, le rassemblement, ou la venue de toute l'assemblée des fidèles à l'adoration.

La dernière est l'Eucharistie ou Action de Grâce. La prière de l'Eucharistie est dite aujourd'hui en la langue liturgique arménienne attribuée à St Anastase d'Alexandrie. Pendant l'Eucharistie on reçoit la sainte communion. L'Église Arménienne enseigne que lorsqu'on a reçu la Sainte Communion, le communiant ne prend pas simplement du pain et du vin, mais reçoit le Christ lui-même. La Sainte Communion signifie l'unité des membres de l'Église entre eux et avec Dieu.

L'Église Arménienne a subi des vagues d'influences liturgiques pendant sa période de formation. Il y a eu des éléments indigènes à partir de traditions de la culture arménienne qui ont été adoptés dans ►

Divers

Édouard Mardirossian, le « Thierry Rolland » arménien, nous parle de gastronomie

Les Arméniens ne sont pas nombreux à Saint-Dizier, dans cette sous-préfecture du département de la Haute-Marne. Outre la présence du joueur portugais Armenio (Rémy de son prénom) dans l'équipe de football, le seul Arménien, se déclarant comme tel, se nomme Stéphane Minassian. Enfant du pays depuis toujours, il a pignon sur rue comme propriétaire d'un restaurant très apprécié et d'une crêperie en plein cœur de cette ville de 35 000 habitants.

Ma rencontre avec lui a eu lieu d'une manière fortuite un certain samedi 24 avril 2004, la seule année où j'aurai « trahi » mon assiduité patriotique.

Stéphane est venu ici jadis avec son père, militaire de carrière, et a épousé une femme du cru pour former un couple qui ne renie pas ses racines. Il a ouvert son établissement dans le quartier sud de Saint-Dizier, en se spécialisant dans les viandes et les poissons grillés ; d'ailleurs ne se dénomme t'il pas La Grillad'Hier ? Quant à son épouse, Laurence, elle dirige un lieu de dégustation de crêpes, très fréquenté par les jeunes du centre-ville.



La particularité du restaurant se remarque dès la porte d'entrée franchie par un « bonjour » du patron, qui donne tout de suite le ton de la convivialité présente tout au long du repas. À la lecture de la carte, nous découvrons des prix très abordables pour des plats copieux et finement préparés. Ayant choisi une viande, je l'ai trouvée délicieuse, oubliant mon régime et mettant à profit une préparation du chef Minassian à la perfection. En dehors de la qualité de la grillade, le buffet campagnard est de rigueur et pour finir un dessert maison est servi.

Petit estomac s'abstenir !

Édouard Mardirossian, journaliste sportif

La Grillad'Hier

56 rue du docteur Desprès, 52100 Saint-Dizier, Tél. 03 25 56 47 83
Restaurant fermé les lundi et mardi soirs et le dimanche

Crêperie Sucre.Salé

place Aristide Briand, 52100 Saint-Dizier, Tél. 03 25 06 91 78

► la Divine Liturgie. D'autres influences ont été d'origine syriaque, byzantine et latine-romaine. La plus forte influence fut celle d'origine syrienne, suivie par la byzantine. Pendant l'époque des Croisades (11e-14e siècles), quelques éléments latins-romains furent également introduits dans la liturgie. C'est vers le 15e siècle que la liturgie prend sa forme définitive.

Les Arméniens ont toujours été fiers de leur foi et ont fait de grands sacrifices pour elle.

Une vision turque du monde : à travers les cartes, de 1931 à nos jours

d'Étienne COPEAUX

CNRS Éditions, 2000, 240 p., cartes, couv. ill., 24 cm

Bibliographie p. 169-182. index

Sujets : Nationalisme dans les manuels -- Turquie

ISBN : 2271057000,

Prix : 21,38 euros, Boutique : Alapage

Commentaire

Les cartes parlent : loin d'être une simple technique à but informatif et utilitaire, la cartographie est tributaire des religions, des idéologies, des différentes conceptions du monde. M. Étienne Copeaux nous en donne ici une illustration particulièrement parlante. Considérant simultanément le format, la typologie et le vocabulaire des atlas turcs, il montre comment ces derniers ont suivi les fluctuations de la politique intérieure de la Turquie contemporaine.

En 1931, les kémalistes entreprirent une réfection des manuels d'histoire, qui, jusque là, relevaient de la tradition de l'annalistique ottomane. Ils y introduisirent la notion d'Anayurt, cette Asie centrale mythique, berceau des Turcs, avec la fameuse vallée de l'Orkhon. Pour décrire l'extraordinaire expansion ultérieure des peuples turcs, les géographes usèrent et abusèrent des termes d'"État" et d'"Empire" pour désigner des conglomérats de tribus nomades. De même, sur les cartes, ils recoururent systématiquement aux teintes plates et aux frontières strictement délimitées, projetant le concept d'État-nation dans un passé qui lui était radicalement étranger.

L'étude du formulaire de cette époque est particulièrement suggestive. Des formules telles que "de l'Adriatique à la mer de Chine" mettaient en valeur l'expansion turque dans les Balkans, au détriment des conquêtes effectuées dans un monde arabe déprécié.

Une seconde période fut marquée par un essai de diversité culturelle "à l'occidentale", une troisième par un retour au kémalisme. Mais, à partir des années 1980, c'est une synthèse turco-islamique qui a prévalu. Il s'agit désormais de démontrer que la "turcité" s'est réalisée dans l'Islam. Byzance, les Grecs, les Arméniens sont éclipsés des atlas pour la plus grande gloire de l'Empire ottoman. Autre tendance nouvelle : au berceau mythique, succède un intérêt pour le monde turc réel, notamment pour l'Asie centrale ex-soviétique.

Ainsi la Weltanschauung changeante des Turcs pourrait-elle être représentée par un triangle dont les sommets seraient la terre anatolienne, l'ethnie turque et la religion musulmane. Selon que l'accent est mis sur l'un de ces sommets, l'aspect de la figure est entièrement changé.

M. Copeaux fait preuve d'une parfaite connaissance de la turcologie ancienne comme de la Turquie d'aujourd'hui. Son ouvrage bénéficie en outre d'une présentation excellente : on signalera notamment des précieux index et la riche illustration. Régaler pour les connaisseurs, ce livre apportera aussi aux simples curieux des données essentielles pour comprendre l'identité de la Turquie, à l'heure où celle-ci frappe à la porte de l'Europe.

avec l'autorisation pour l'ACAM
Jean-Pierre et Thierry SARMANT

L'auteur

Historien spécialiste du monde turc. Chercheur au Groupe de recherches et d'études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient de Lyon, il s'intéresse particulièrement au nationalisme en Turquie, aux symboles et mythologie politique et à la question chypriote. Sa thèse de doctorat soutenue en 1994 à l'université Paris-VIII était intitulée *De l'Adriatique à la mer de Chine : les représentations turques du monde turc à travers les manuels d'histoire, 1931-1993*. Étienne Copeaux collabore régulièrement avec des revues comme Hérodote, la REMMM, CEMOTI. Ancien pensionnaire de l'Institut français d'études anatoliennes (Istanbul), est chercheur au CNRS (Groupe de recherches et d'études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient, Lyon).

Réfugiés et diplomatie humanitaire. Les acteurs européens et la société proche-orientale pendant l'entre-deux-guerres

de Dzovinar KEVONIAN

Préface par Robert Frank

Publications de la Sorbonne, 2004, 561 p., 7 photos, 7 cartes, 24 cm

Collection/Séries : Publ. de la Sorbonne. Série internationale

Bibliographie . p. 545-550. Index

Sujets : Droit humanitaire -- 1900-1945

ISBN : 285944453X,

Prix : 35,00 euros, Boutique : Alapage

Commentaire

En choisissant la scène du Proche-Orient pendant l'entre-deux-guerres, l'auteur écrit d'abord une histoire des déplacements de populations qui, devenus phénomène de masse à la fin du 20^e siècle, ont jeté dans l'errance, les échanges forcés et les établissements provisoires, près de 10 millions de réfugiés. Elle montre ensuite comment l'action philanthropique de quelques-uns s'est transformée en diplomatie humanitaire par l'entrée en jeu des organisations internationales (comme le Comité international de la Croix-Rouge) et des acteurs étatiques (comme la Société des Nations et aussi l'État français, particulièrement impliqué en Syrie-Liban), dont elle aborde l'analyse de manière socioculturelle. L'ouvrage met en lumière les caractères propres de l'État moderne et des sociétés européennes du 20^e siècle, les rapports de force et les enjeux qui les travaillent, leurs nouvelles perceptions mentales et morales, entre violence infligée à l'individu et prise de conscience de sa nécessaire protection.

Texte remanié d'une Thèse de doctorat Université Paris I, 1999

L'auteur

Historienne, agrégée en Histoire, Docteur en Histoire contemporaine. Maître de conférences à l'Université Paris X (Nanterre), auteur de nombreux articles sur la question des réfugiés et les juristes internationaux des années 20.

Directrice de la Maison des Étudiants Arméniens de la Cité universitaire de Paris depuis janvier 2001.

La Turquie aujourd'hui : un pays européen ?

Ouvrage dirigé par Olivier ROY

Encyclopédia Universalis France, 2004, 193 p., 21 cm

Collection/Séries : Le tour du sujet

Sujets : Turquie -- Politique et gouvernement -- 20^e siècle

ISBN : 2852297833, Prix : 12,50 euros, Boutique : Alapage

Commentaire

Un dossier important et bien documenté sur

Le Génocide arménien, par Christophe CHICLET

« Trace d'un passé qui ne passe pas, la reconnaissance du génocide arménien, souvent qualifié de premier génocide du XX^e siècle, hante les relations de la Turquie avec ses différents partenaires européens. Depuis les années 1980, l'importante diaspora arménienne milite pour que les massacres concomitants au déclin de l'Empire soient qualifiés de génocide, d'actes « commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, selon l'article 6 de la Cour internationale de justice. »

AKN sort un nouveau CD

Nous apprenons avec plaisir que AKN, sort

Chants dédiés à la Sainte Croix,

direction Aram Kerovpyan

On peut se le procurer auprès :

ASSOCIATION AKN

CENTRE D'ÉTUDES DU

CHANT LITURGIQUE

ARMÉNIEN

129 rue du faubourg du Temple

75010 Paris,

Tél. : 01 42 49 23 42,

Mel : contact@akn-chant.org,

URL : www.akn-chant.org

